

Exordium

UNITÉ SIX

LA PATERNITÉ DE SAINT BENOÎT

La relation des Premiers Cisterciens avec la Règle de St Benoît

Cette unité explore la priorité donnée par les Fondateurs à l'observance de la Règle de St Benoît. Les Fondateurs croyaient que la Règle était l'expression concrète de l'Évangile pour eux; nous chercherons quels principes ont commandé son application spécifique.

Objectifs

- a) Relever et expliquer les mots et les phrases utilisés pour décrire la relation entre la *conversatio* cistercienne et la Règle de Saint Benoît.
- b) Voir, parmi les observances, quelles sont celles qui représentaient un retour à la Règle, et celles qui s'en écartaient.
- c) Tirer des écrits de la seconde et de la troisième générations de Cisterciens quelque évidence au sujet de l'attitude vis-à-vis de la Règle.

LA PATERNITÉ DE SAINT BENOÎT

Albéric et Etienne étaient tous deux amants de la Règle. La première des valeurs caractéristiques de la réforme cistercienne est l'attachement à la Règle de Saint Benoît. Dans cette unité, nous allons examiner les sources, afin de déterminer comment cet attachement s'est exprimé dans la pratique. Ainsi, nous pourrions commencer à réfléchir sur notre attitude personnelle et communautaire à l'égard de la Règle.

1. Terminologie des relations avec le texte de la Règle :

Le vocabulaire utilisé pour décrire la relation avec la Règle n'est pas inhabituel ; nous trouvons la même terminologie dans les écrits des Moines Noirs. Des expressions telles que : pour servir Dieu selon la Règle de Saint Benoît (EP 2.2) sont très communes. Il faut cependant être attentif à la saveur particulière associée à chaque mot, si nous voulons essayer de décrire les attitudes des Fondateurs d'après notre lecture minutieuse des textes primitifs.

Voici quelques uns des *verbes* servant à décrire la relation à la Règle ; parfois ce sont les mêmes verbes, avec des préfixes différents :

<	custodire	garder ou maintenir
<	observare	observer
<	obedire	obéir
<	ordinare	établir, ordonner
<	sequere	suivre
<	servare	garder
<	tenere	tenir ou garder

Parmi les *adverbes* utilisés pour décrire la qualité ou l'intensité de la relation à la Règle, on trouve les suivants :

<	arctius	plus strictement/de plus près
<	perfectius	plus parfaitement

Il est important de se rappeler que l'adjectif *regularis* ne veut pas dire régulier au sens où nous l'entendons habituellement, mais en accord avec une règle; ce qui fait que discipline régulière (CC1 1,2; cf. EP 6.6) signifie : une discipline qui suit la Règle.

Les mots et les expressions décrivant une attitude négative envers la Règle comportent :

- < Contraire à la Règle
- < Mépris pour la Règle
- < Violation de la Règle (*praevaricari*)
- < Transgression de la Règle

Parmi les expressions significatives qui peuvent nourrir la discussion, on trouve les suivantes :

- ! **Ad litteram regulae:** Bernard déclare explicitement que les Cisterciens diffèrent des Moines Noirs en ceci que les Cisterciens promettent une observance intégrale et dans la pureté de la lettre, de la Règle : *ex integro pure ad litteram* (Pre 49). Mais ailleurs, il semble dire le contraire. Personne n'observe la Règle à la lettre. Vous, [les Cisterciens] l'observez plus strictement ; lui, [le Moine Noir] l'observe avec plus de discrétion. (Apo 14). L'*Exordium Magnum* dit des moines du Nouveau Monastère qu' ils s'engageaient sur la voie stricte et étroite de l'observance littérale de la Règle de Saint Père Benoît, et de la vie plus parfaite. Guillaume de Malmesbury dit que les moines sont si remplis de zèle pour la Règle qu'ils pensent qu'on ne doit laisser de côté ni le moindre détail, ni les titres. (4,336; PL 179 1288d). Ordéric dit d'eux qu'ils décidèrent d'observer la Règle de Saint Benoît comme les Juifs observaient la Loi de Moïse, dans son intégralité *ad litteram* (8.25).
- ! **Amator regulae:** le sobriquet donné aux Fondateurs se reflète dans ce qui est dit des nouvelles recrues : Alls se mirent à aimer d'un amour ardent les préceptes durs et âpres de la Règle@ (EP 17.12). Le même thème peut être trouvé dans le souhait exprimé dans le Prologue qu' ils [nous] s'attachent d'un amour plus ferme à ce lieu et à l'observance de la Règle sainte- ce que [nous] avons pour le moins commencé de faire. L'*Exordium Cistercii* élargit encore l'éloge d'Etienne : brûlant d'une fidélité jalouse et d'un amour ardent pour la vie monastique, la pauvreté et la discipline régulière (' la discipline imposée par la Règle).
- Les concepts opposés sont : méprisant pour la Règle (CC1 9.2, comme en RB 65.18, SCC 5,2.)*
- ! **Custodia Regulae:** Le prologue de l'*Exordium Parvum* affirme que les Fondateurs s'engagèrent à ordonner leur vie selon l'observance de la Règle. (EP *ProI* 2). Cela semble indiquer que la fidélité à la Règle était perçue comme une protection contre les dangers d'une vie relâchée.
- ! **Iugum regulae:** Voir RB 58,16. Les recrues du Nouveau Monastère accourent pour plier leur nuque orgueilleuse sous le joug plein de douceur du Christ (EP 17.12). Guillaume de Malmesbury applique l'image à la Règle, relatant que les Cisterciens résistaient à toute tentative pour retirer quelque chose au joug de la Règle (4,337; PL 179, 1290b).
- ! **Medulla regulae:** Selon Guillaume de Malmesbury, Robert décida que seul le noyau ou la moelle de la Règle devait être étudié -- par opposition à ce qui était superflu (4,335; PL 179, 1288a). Une telle approche pouvait devenir une invitation au subjectivisme, puisque l'appréciation de ce qui était central pouvait varier.
- ! **Puritas regulae:** Ils rejetaient... tout ce qui s'opposait à la pureté de la Règle (EP 15.2). Bernard comprenait cette expression dans le sens de : sans l'ajout de tant de coutumes (Pre 46). Guillaume de Malmesbury donne un commentaire : la pureté de la Règle ne pouvait être gardée là où la congestion des richesses et

l'indigestion des aliments auraient pu étouffer même une âme réticente [à les accepter] (4, 335; PL 179, 1288b). Conrad développe ce thème ainsi : L'abbé susnommé [Robert] et ses hommes, fortifiés par une si haute autorité [Hugues] retournèrent à Molesme et ils choisirent dans ce collège, des compagnons rejetant la douceur d'une vie relâchée, et brûlant dans leur âme du désir de garder purement et simplement la pureté et la simplicité de la Saint Règle. (EM 1,12).

! **Rectitudo regulae:** De la sorte, prenant la rectitude de la Règle comme norme pour diriger tout le cours de leur vie, ils se conformèrent à elles et suivirent les traces de la Règle (EP 15, 3). Ce concept est perceptible également dans la préface à l' *Expositio* de Smaragde : il écrit son commentaire de la Règle de Saint Benoît pour ceux qui tiennent à sa *rectitudo* et qui désirent jouir de la béatitude éternelle. Les deux mots *rectitudo* et *regula* dérivent du verbe *regere*, garder droit , régler ou Adonner une direction C à la fois au sens physique et moral. *Rectitudo regulae* est une expression double qui signifie la voie droite de la Règle, la distance la plus courte jusqu'au but ou à la destination. L'image est celle de la Règle comme guide sûr, qui permet à ceux qui suivent sa direction de faire de rapides progrès vers le but monastique. Ceux qui abandonnent ses traces vont de travers et risquent de se perdre : il faut les rappeler : par votre sollicitude, à la rectitude de vie : *ad rectitudinem vitae* (CC 1,4).

La première veille [de la nuit] est *rectitudo* dans ce que vous faites. C'est pour elle que vous avez fait profession selon la Règle, et que vous tentez d'y conformer toute votre vie, dans toutes vos voies et dans les exercices de cette vie, sans transgresser les limites établies par vos Pères, en ne déviant ni à droite, ni à gauche. (VNat 3.6)

Pierre le Vénérable, dans une lettre écrite à Bernard, réplique ainsi au criticisme cistercien : Nous pouvons dire que, d'aucune façon, nous n'avons marché d'un pied hésitant dans notre observance de la Sainte Règle, ni nous n'avons suivi des traces inconnues ou des détours, mais en toute chose, nous suivons la voie droite de la Règle qui est notre guide : *per omnia ducentis regulae rectitudinem sequi*. (Ep 28). Plus loin, il ajoute : *Rectitudo autem regulae caritas est*. la rectitude de la Règle est charité. Si la charité est absente, la voie n'est pas droite. Si la voie n'est pas droite, alors, le chemin est tordu. Si le chemin est tordu, alors la Règle est *détruite* (*Ibid.*, p. 90). Utilisant la même métaphore, Ordéric prête ces mots à Robert : Je propose que nous observions la Règle de Saint Benoît en toute chose, prenant garde de ne dévier ni à droite, *ni à gauche*(8.25; PL 188, 640).

Les concepts opposés fondés sur une image de la Règle comme voie droite, comprennent :

- 1) traverser ou dévier à un angle du chemin (*transgredior* d'où transgression de la Règle : EP 3.6; voir CC1 9.10:),
- 2) dévier de la voie (*a rectissima via sanctae regulae exorbitare*: CC1 9.6)

- 3) s'écarter de la Règle (*si a regula aberraverint* CC1 9.6)
- 4) s'écarter de l'observance de la Règle (*si ab observatione sanctae regulae declinare temptaverint* CC1 1,4).

! **Severitas regula:** Bernard admet que la sévérité d'une vie selon la Règle est quelque peu effrayante pour d'éventuelles recrues (Voir EP 16,4); c'est alors la tâche du pasteur de leur montrer qu'une telle vie comporte aussi ses consolations (Div 95,2).

! **Sola et nuda regula:** On rencontre cette expression dans . Manrique, *Annales Cistercienses* (1642): Nous abordons maintenant le commencement et l'inauguration du monastère de Cîteaux, où aucune nouvelle constitution ne fut publiée, ni aucune nouvelle loi écrite ou inventée. Leur intention fut seulement de changer le lieu : leur vie fut organisée selon la norme de la Règle, sans rien qui soit omis, et rien qui soit ajouté. ... Pour cela, ils utilisèrent la Règle nue, puisqu'ils cherchaient seulement à adhérer à la Règle (*Anno* 1098, 3.4-5).

2. Les Perceptions plus tardives de la Règle de Saint Benoît par les Cisterciens

Bernard, Gueric et Aelred ont tous prêché des sermons pour la Fête de Saint Benoît, mais aucun d'entre eux ne signale le fait que c'est le jour anniversaire de la Fondation de Cîteaux. Leurs réflexions sont assez communes, et dans quelques sermons, Saint Benoît est à peine mentionné. Tous font preuve d'une familiarité aisée avec le texte de la Règle, ce qui leur permet de grappiller des textes convenables pour illustrer leur thème. Tous semblent être familiers avec la Vie que l'on trouve dans le second livre des *Dialogues* de Grégoire le Grand, et leur image de Saint Benoît en est influencée. En nous concentrant sur ces sermons, mais en considérant aussi d'autres écrits, nous pourrions évaluer le degré de dévotion existant pour Saint Benoît, parmi la seconde génération de Cisterciens, et jusqu'à quel point cela a eu quelque impact sur la vie quotidienne.

Les références explicites à Benoît ne sont pas nombreuses dans les écrits de **Bernard de Clairvaux** : son titre favori est *Pater*, mais il utilise aussi *dux*, *legifer*, *legislator* et *magister*. Pour connaître l'attitude de Bernard envers Saint Benoît et la Règle, les sources les plus évidentes sont les traités : *Sur les Degrés d'Humilité et d'Orgueil* ; *l'Apologia* et les autres textes sur la réforme monastique ; *Du Précepte et de la Dispense* et autres écrits sur le thème du *transitus* ou transfert d'un Ordre à un autre, ainsi que ses deux sermons pour la Fête de Saint Benoît, et ses sermons monastiques plus familiers, (dont on trouve un écho dans les sermons *De diversis* et dans les *Sentences*).

Saint Bernard et la Règle

Deux caractéristiques générales se dégagent de toute son attitude à l'égard de la Règle. La première est cette insistance sur la modération et la discrétion, sur la bonté, l'indulgence, la largeur d'esprit. La seconde est la liberté qu'il garde envers le texte de la Règle dans les rares cas où une prescription particulière de celle-ci va à l'encontre d'une conduite qu'il croit devoir adopter pour être fidèle à ce que lui suggère l'Esprit-Saint... Rien de plus étranger à sa mentalité que le littéralisme qui s'est développé aux époques suivantes. Les textes de Saint Benoît ne sont pas à séparer de la réalisation que lui a donnée la tradition vivante, c'est le moyen d'éviter tout excès.

Jean Leclercq, *ASaint Bernard et la Règle de Saint Benoît*
COCR 35, 1973, p 184.

où elle se conforme à l'enseignement de l'Évangile et où elle le transmet avec son cachet intérieur : La vie du Christ est pour moi une règle de vie. (Tel 18).

Dans une certaine mesure, on peut dire que les premiers Cisterciens savaient déjà ce qu'ils voulaient. Leur imagination trace des esquisses du genre de vie auquel ils se sentent appelés. Quand ils lisent la Règle, ce n'est pas pour y découvrir quelque chose d'inconnu jusque là. C'était pour y trouver la justification et le bien-fondé de ce dont ils avaient osé rêver, et le vocabulaire approuvé pour le décrire.

La Règle subordonnée à la Pratique

Pour moi, le principal motif de la fondation de Cîteaux était de créer une vie d'austérité et de pauvreté parfaitement séparée du monde. Les références fréquentes à la Règle étaient demandées par les considérations légales, mais dans son application et son interprétation présentes, la Règle était subordonnée aux principes de pauvreté et de solitude sans perturbation.

L'accent toujours plus fort sur la Règle comme norme dernière et comme directive pour la vie cistercienne était le résultat de deux facteurs secondaires. Tout d'abord, la nécessité de fournir au nouvel établissement un fondement légal ferme et indiscutable ; et ensuite, le besoin de défendre le Nouveau Monastère et ses habitants contre les accusations de *novitas*.

...Les références à la Règle étaient faites seulement par amour de la piété conventionnelle, alors que le motif réel du rejet et de l'adoption des nouveautés était le désir ardent des moines de vivre dans une solitude sans perturbation.

D'après Louis Lekai, CSQ 5 (1970), pp. 244 et 249.

Il ne fait aucun doute que les aspirations des premiers cisterciens étaient partagées par nombre de leurs contemporains : la quête d'une effective séparation de la mondanité, la pauvreté et la simplicité. Ils trouvaient dans la Règle de Saint Benoît un moyen de réaliser ces aspirations dans des structures déjà éprouvées par l'expérience, supportant à leur tour d'autres éléments d'un mode de vie pour parvenir à un résultat qui soit à la fois vivable et durable.

3 La Règle et la théologie

Le fait de copier les *Moralia* nous apprend que Grégoire le Grand était tenu en haute estime chez les Fondateurs. En tant qu'auteur de la *Vita* de Saint Benoît et en tant que disciple présumé, sa théologie était considérée comme un prolongement authentique et légitime de l'enseignement de Benoît. Grégoire lui-même avait occidentale comptait de meilleur dans le discours théologique. collecté des textes, cela veut dire que les premiers cisterciens faisaient leur une bonne part de ce que la tradition

La Règle intégrée dans la théologie

Il ne faut pas oublier que les Fondateurs de Cîteaux ont réalisé leur oeuvre dans le contexte de la théologie de leur temps. Cette théologie fondée elle-même sur l'Écriture et les Pères, fait aussi partie de leur idée inspiratrice. On la trouve dans les ouvrages des meilleurs auteurs du XII^e et XIII^e et même au-delà, et elle dépasse en un certain sens la RB. En effet, elle développe plusieurs aspects de la vie spirituelle qu'on ne trouve pas tels quels dans la Règle. Il en est de multiples exemples : la doctrine de la connaissance de soi, de l'âme humaine, de l'image et ressemblance, de la charité, de la contemplation, la doctrine sur la médiation, sur la prière. Même la christologie, pourtant très claire et profonde, de la RB, n'explique pas la dévotion à l'humanité du Christ des auteurs cisterciens ; il en est de même pour la mariologie et l'ecclésiologie.

Cela prouve que ces auteurs ont intégré tout un corps de doctrine patristique à leur vie selon la Règle de Saint Benoît. Ces éléments : C Règle, tradition monastique, doctrine spirituelle inspirée de la RB, théologie monastique héritée de l'époque, ont forgé une harmonie et une unité profonde entre la pratique de la vie monastique et son inspiration théologique sans que les premiers cisterciens aient senti le besoin d'écrire des commentaires de la Règle. Leur vie elle-même servait de commentaire.

Edmond Mikkers, COCR 35 (1973), p. 212.

Ce que les Cisterciens voyaient dans la Règle était un compendium de l'enseignement de l'Évangile. Comme l'écrit Hélinand de Froidmont, St Benoît nous transmet la pureté de l'Évangile et une discipline simple du comportement. Il était juste d'interpréter la Règle dans le contexte de la réflexion théologique contemporaine. Dans bien des cas, l'enseignement patristique est plus perceptible chez les principaux auteurs cisterciens, qu'une quelconque relation avec la Règle.. Pour eux, il n'y avait là aucune dissonance. La Règle, la théologie traditionnelle et l'expérience étaient tous des moyens par lesquels la vérité de l'Évangile était manifestée-- et comme tels, tous devaient chanter en pleine harmonie. Si quelque chose ne marchait pas, on le mettait tranquillement de côté.



4 Une fidélité créative

Nos Fondateurs ne faisaient aucune concession dans leur dévotion à St Benoît, dans leur appréciation de sa doctrine spirituelle et dans leur détermination à mettre leurs vies sous la conduite de la Règle. Ils étaient cependant des hommes intelligents, et réalisaient que cela n'impliquait pas une observance rigide de la Règle dans le moindre détail qu'elle prescrit. Ils interprétaient la Règle de manière créative -- sans chercher à se préserver de ses exigences, mais essayant de faire en sorte que la Règle fasse pour eux, au XII^e siècle, ce qu'elle voulait réaliser du temps-même de Saint Benoît.

Des lectures complémentaires

- ! Armand Veilleux, *Creativeness and Fidelity to Tradition*, CSQ 3 (1968), pp. 98-103.
- ! Armand Veilleux, *The Interpretation of a Monastic Rule*, in *The Cistercian Spirit* (Spencer: Cistercian Publications, 1970), pp.. 48-65.

Cette fidélité créative doit être considérée comme une des principales caractéristiques de la réforme cistercienne et une valeur qui doit aussi être cultivée. On rencontre ici un élément de paradoxe, car parfois, la fidélité demande de changer, alors qu'un refus de changer peut constituer une radicale infidélité. Nous ne pouvons pas permettre à la fidélité créative d'être piratée soit par les progressistes, soit par les conservateurs -- nous avons besoin de la percevoir comme un moyen normal de vivre sous l'influence de la Règle, sans perdre le contact avec les appels de l'Église pour notre temps, ou bien avec les demandes insistantes d'une conscience éclairée.

Nous avons peut-être besoin de lire la Règle dans une lumière nouvelle, pas

seulement avec l'oreille du coeur, mais avec un sens urgent de l'écoute de ce que l'Esprit dit aux Eglises. En faisant ainsi, nous pourrions sans doute mieux apprécier l'approche que nos pères avaient de la Règle, et la manière dont elle devint pour eux une source de libération et de grâce, et non une stagnation ou un esclavage.

Odon de Morimond

Si il y a en nous quelque début de perfection, s'il y a quelque vertu, si nous donnons quelque exemple d'observance religieuse, alors, c'est de la Règle de notre Bienheureux Père Benoît qu'ils tiennent leur forme. Il est notre législateur qui a ordonné notre vie et donné une discipline à notre comportement.

Sermon pour la Fête de St Benoît
PL188, 1655-1656

Exordium

Unité 6 : Exercice

En vous servant de la technique de la "lecture minutieuse", relisez les documents primitifs à la lumière du thème de cette unité. Notez ci-dessous les références que vous trouvez à la Règle de Saint Benoît.

- a)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)
- 8)
- 9)
- 10)
- 11)
- 12)

- 13)
- 14)
- 15)
- 16)
- 17)
- 18)
- 19)
- 20)

En réflexion de groupe, partagez vos trouvailles avec les autres. Y a t'il consensus?

Exordium

Unité 6 : Réflexion personnelle et en groupe

1. Notez trois points qui vous ont frappé au long de votre lecture et de votre réflexion sur cette unité.

- a)
- b)
- c)

2. D'après vous, qu'est-ce que les Fondateurs cherchaient en tendant à la *rectitudo* ou rectitude de la Règle ? Est-ce une image utile pour notre temps ?

3. Comment conciliez-vous l'idée d'un Ordre tel que la *Charte de Charité* l'envisage et la vision d'un monastère autonome selon Saint Benoît ?

4. Reprenez la feuille de réflexion de l'Unité 3. A partir de votre réflexion sur cette unité, considérez-vous la réforme cistercienne comme tournée vers le passé ou bien comme tournée vers l'avenir ? Et vous-même ?

5. Comment comprenez-vous la fidélité créative et quel est le rôle de la réforme continue ?
Comment tester son authenticité ?

6. Est-ce important que des moines et des moniales fassent des rêves ?

7. Pratiquement, comment pour les personnes, les communautés et l'Ordre tout entier, la RB peut-elle devenir aujourd'hui davantage source de vie ?

Exordium

UNITE SIX : LA PATERNITE DE ST BENOIT

BIBLIOGRAPHIE DE BASE POUR LES COMMUNAUTES

SOURCES PREMIERES

1. AELRED OF RIEVAULX, Sermo V: In Natali Sancti Benedicti, PL 195, 238-245. Translated by M. B. Pennington, in *The Last of the Fathers: The Cistercian Fathers of the Twelfth Century: A Collection of Essays* (St. Bede's, Still River, 1983), pp. 241-248.
2. AELRED OF RIEVAULX, Sermo VI: In Eodem Festo II, PL 195, 245-247. Translated by M. B. Pennington, in *The Last of the Fathers*, pp. 249-252.
3. AELRED OF RIEVAULX, Sermo VII: In Eodem Festo III, PL 195, 247-251. Translated by M. B. Pennington, in *The Last of the Fathers*, pp. 253-257.
4. AELRED OF RIEVAULX, Sermo in festo Sancti Benedicti, in C. H. Talbot [ed.], *Sermones inediti B. Aelredi abbatis Rievallensis* (SSOC 1: Editiones Cistercienses, Rome, 1952), pp. 62-70.
5. AELRED OF RIEVAULX, Item de eadem festivitate, Os iusti meditabitur sapientiam, in C. H. Talbot [ed.], *Sermones inediti B. Aelredi abbatis Rievallensis* (SSOC 1: Editiones Cistercienses, Rome, 1952), pp. 71-76.
6. AELRED DE RIEVAULX, *Speculum Caritatis* III, 35 (CCM 1, pp. 145-151).
Le Miroir de la Charité : Editions de Bellefontaine, 1992, Coll. Vie monastique n° 27.

7. BERNARD DE CLAIRVAUX, In natali Sancti Benedicti, SBOp 5, pp. 1-12. Sermon pour la naissance de Saint Benoît : in Sermons pour l'année : Editions Brépols, Les presses de Taizé, 1990, traduction F. Pierre-Yves Emery; pp 391-401.
8. BERNARD DE CLAIRVAUX: Gaetano Raciti, AUn nouveau sermon de saint Bernard C Verba lectionis huius C pour la fête de saint Benoît, COCR 60 (1998), pp. 57-107.
8. BERNARD OF CLAIRVAUX, *De praecepto et dispensatione* SBOp III. Especially Nos 1-34, pp. 253-278. Translated by Conrad Greenia in *Treatises I* (CFS 1; Cistercian Publications, Spencer, 1970), especially pp. 105-132.
9. [GEOFFREY OF AUXERRE,] Feruccio Gastaldelli, ARegola, Spiritualità e crisi dell'ordine cisterciense in tre sermoni di Gofredo di Auxerre su San Benedetto, *Cîteaux* 21 (1980), pp. 193-225.
10. GUERRIC D'IGNY, In Festivitate Sancti Benedicti Sermo Primus, in SChr 202, pp. 38-54.
11. GUERRIC D'IGNY, De Eodem Sermo Secundus, in SChr 202, pp. 56-72.
12. GUERRIC D'IGNY, De Eodem Sermo Tertius, in SChr 202, pp. 74-90.
13. GUERRIC D'IGNY, De Eodem Sermo Quartus, in SChr 202, pp. 92-106.
9. THURSTAN OF YORK, Letter to William of Corbeil, PL 182, 697-704; translated by M. B. Pennington, in *The Last of the Fathers*, pp. 23-31.

SOURCES SECONDAIRES

14. AUBERGER Jean-Baptiste, La place de la Règle, in *L'unanimité cistercienne primitive: mythe ou réalité?* (Cîteaux: Studia et Documenta 3; Achel, 1986), pp.279-285.
15. CHAUTARD Jean-Baptiste, La Règle de saint Benoît illustrée par saint Bernard, COCR 1(1934), pp. 7-20.
10. DIMIER Anselme, les concepts de moine et de la vie monastique chez les premiers cisterciens, in Benoît Chauvin [ed.], *Mélanges à la mémoire du Père Anselme Dimier* (Pupillin: B.Chauvin, 1987), Vol 1.2, pp. 554-564.
16. DONNAT Lin, Cîteaux et la Règle dans le contexte du XIe siècle, COCR 35 (1973),

pp. 161-172.

17. DUMONT Charles, Saint Bernard Mystique selon la *Règle de saint Benoît*, in *Sagesse ardente: À l'école cistercienne de l'amour dans la tradition bénédictine* (Pain de Cîteaux 3.8; N.-D. du Lac, Oka, 1995), pp.83-100.
18. DUMONT Charles, La relecture de la *Règle de saint Benoît* par les Cisterciens du XIIe siècle, in *Sagesse ardente: À l'école cistercienne de l'amour dans la tradition bénédictine* (Pain de Cîteaux 3.8; N.-D. du Lac, Oka, 1995), pp. 101-138.
19. FARKASFALVY Denis, St Bernard's Spirituality and the Benedictine Rule in the Steps of Humility, ASOC 36 (1980), pp. 248-262.
20. FRANCOIS A. Le, Inspiration bénédictine de la Charte de Charité, *Cîteaux* 19 (1968), pp. 137-153.
21. HONTOIR Camille, Le texte de la Règle de saint Benoît et sa place dans la littérature cistercienne, COCR 9 (1947), pp. 199-205.
22. KLINE Francis, Saint Bernard and the *Rule of Saint Benedict*: An Introduction, in John R. Sommerfeldt [ed.] *Bernardus Magister: Papers Presented at the Nonacentenary Celebration of the Birth of Saint Bernard of Clairvaux* (CSS 135; Cist. Publications, Kalamazoo, 1992), pp. 169-183.
23. LE BAIL Anselme, La Paternité de saint Benoît sur l'Ordre de Cîteaux, COCR 9 (1947), pp.110-130.
24. LECLERCQ Jean, St Bernard et la Règle de St Benoît . (COCR 35 {1973}, pp. 173-185.)
11. LECLERCQ Jean, La '>paternité' de S. Benoît in *Recueil d'études sur saint Bernard et ses écrits, III* (Rome: Edizioni di Storia e Letteratura, 1969), pp.279-283.
25. LEKAI Louis J., The Rule and the Early Cistercians, CSQ 5 (1970), pp. 243-251.
26. MASOLIVER A., Secundum rectitudinem Regulae': la interpretación cisterciense de la Regla de san Benito, in *Hacia una relectura de la Regla* (Studia Silensia 6; Adadia de Silos, 1980), pp. 395-405.
27. MIKKERS Edmund, Sint Benedictus in de geschriften der eerste Cisterciensers, *Horae monasticae* 1 (1947), pp. 47-65.
28. MIKKERS Edmund, Le rôle de la Règle de Saint Benoît dans l'Ordre de Cîteaux, COCR 35 (1973), pp. 210-217.

29. PENNINGTON M. Basil, Saint Aelred's Sermons for the Feast of Saint Benedict, CSQ 4 (1969), pp. 62-69. Reprinted in *The Last of the Fathers: The Cistercian Fathers of the Twelfth Century: A Collection of Essays* (St. Bede's, Still River, 1983), pp. 234-240.
12. REGNARD Joël, Le traité Du Précepte et de la Dispense' et les origines cisterciennes, COCR 60 (1998), pp. 31-59.
30. RENNA Thomas, Moses in the Writings of Aelred of Rievaulx, *Cîteaux* 46 (1995), pp. 111-125.
31. SAÏD Marie-Bernard, Saint Bernard, interprète de la Règle de Saint Benoît, *Regulae Benedicti Studia* 14/15 (1985/86), pp. 145-164.
32. SCHNEIDER Bruno, présenté par D. Jean Leclercq, Un thèse sur Cîteaux dans la tradition monastique, COCR 24 (1962), pp. 358-362.
33. STEVENS Paul, Rectitudo Regulae, COCR 9 (1947), pp. 131-142.
34. TALBOT C. H., A Cistercian Commentary on the Benedictine Rule, in *Analecta Monastica V* (Studia Anselmiana 43; Herder, Rome, 1958) pp. 102-159.
35. TALBOT C. H., The Commentary on the Rule from Pontigny, *Studia Monastica* 3 (1961), pp. 77-132.

Ne laissons pas la division naître dans l'Eglise. Gardons-la entière et totale, selon le droit de son héritage. On a écrit à propos de l'Eglise : A ta droite se tient la reine, vêtue d'étoffes d'or, entrelacées avec variété. Voilà pourquoi divers peuples reçoivent divers dons. A l'un échoît celui-ci, à l'autre un différent, que l'on soit Cistercien ou Clunisien, clerc régulier ou laïc. Cela vaut pour chaque Ordre et pour toutes les langues, pour les deux sexes, pour chaque âge et chaque condition de vie, partout et toujours, depuis le tout premier homme jusqu'au dernier. C'est pourquoi la robe est décrite comme descendant jusqu'à la cheville, puisqu'elle atteint les extrémités les plus éloignées. Le Prophète le dit : Rien n'échappe à son ardeur. Bernard de Clairvaux, Apo 6.

